

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL DU SMED**

**Séance du 18 décembre 2020
Présidence : Didier KHELFA**

n°2020 - 48

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU SMED 13

L'an deux mil vingt et le dix-huit décembre, à 14 heures 30, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA, Président, s'est réuni au Stadium Métropole Miramas (boulevard du stade à Miramas)

Etaient présents : voir liste jointe.

Constatant que le quorum est atteint ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le dernier tableau des effectifs adopté par le Comité Syndical du 12 décembre 2019,

Vu l'arrêté n°2020-06 portant avancement de grade d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe pour l'un de nos agents,

Vu l'arrêté n°2020-13 portant avancement au grade de Technicien Territorial stagiaire suite à avancement de grade par Promotion Interne pour l'un de nos agents,

Vu la délibération n°2020-13 sur la création d'un poste d'un adjoint administratif principal 2^{ème} classe (filiale administrative à temps complet),

Le Président propose au Comité Syndical :

D'adopter le nouveau tableau des effectifs qui s'établit comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 18/12/2020

Catégorie et grade	Postes au 18/12/2020	Postes supprimés	Postes pour		Postes vacants	Durée
			Titulaire ou Stagiaire	Non Titulaire		
Catégorie A						
Directeur Général des Services	1	0	1 (FC)	0	0	35 heures
Filière technique						
Ingénieur Principal	1	0	1 (MS)	0	0	35 heures
Ingénieur	1	0	0	0	1	35 heures
Filière administrative						
Attaché territorial principal	1	0	0	0	1	35 heures
Attaché Territorial	3	0	1 (NS)	0	2	35 heures
Sous-total Catégorie A	7	0	3	0	4	
Catégorie B						
Filière technique						
Technicien Principal 1ère classe	1	0	1 (FL)	0	0	35 heures
Technicien Principal 2ème classe	0	0	0	0	0	35 heures
Technicien	4	0	1 (AA)	3(GD,GS ,RB)	0	35 heures
Filière administrative						
Rédacteur Principal 1ère classe	1	0	1 (AMZ)	0	0	35 heures
Rédacteur Principal 2ème classe	2	0	0	0	2	35 heures
Rédacteur	1	0	0	0	1	35 heures
Sous-total Catégorie B	9	0	3	3	3	
Catégorie C						
Filière technique						
Agent de maîtrise territorial	1	0	0	0	1	35 heures
Adjoint technique principal 1ère classe	1	0	0	0	1	35 heures
Adjoint technique principal 2ème classe	1	0	1 (AM)	0	0	35 heures
Adjoint technique	1	0	0	0	1	35 heures
Filière administrative						
Adjoint administratif principal 1ère classe C3	4	0	3 (RC, JP, NP)	0	1	35 heures
Adjoint administratif principal 2ème classe	5	0	5 (DB, MHD, AKB, BG, NM)	0	0	35 heures
Adjoint administratif	1	0	1 (AP)	0	0	35 heures
Sous-total Catégorie C	14	0	10	0	4	
Total Général	30	0	16	3	11	

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical à DECIDE à l'unanimité :

Article 1 -D'adopter le nouveau tableau des effectifs proposé ci-dessus qui prendra effet à compter du 18 décembre 2020.

Article 3 - D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget du SMED 13.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits

Le Président,



Didier KHELFA